Nouvelles et chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **19 (1874)**

Heft 20

PDF erstellt am: **01.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

des marchés à passer pour achats de vivres, préparation, conservation et distribution des rations dans les corps, est composé d'officiers appelés commissaires : au début de la guerre, ils avaient pour chef un colonel.

Le département de l'*ordnance* a les attributions administratives qui, chez nous, appartiennent en grande partie à l'artillerie. Il est chargé non-seulement de la garde des arsenaux, de la fabrication des armes et équipements militaires, des canons et du matériel de l'artillerie, des fusils et munitions de tout genre, armes blanches, selles et harnachements, mais aussi de leur distribution dans chaque corps. Nous le trouvons en 1861 commandé par un général de brigade.

Les départements de l'*adjudant général*, du *quartermaster*, des *subsistances* et de l'*ordnance* sont représentés, à l'état-major de chaque armée, corps d'armée, division active ou territoriale, brigade et régiment, par des officiers qui, sous l'autorité des chefs de ces corps, restent cependant en rapports directs avec leurs départements respectifs.

Enfin, les *chirurgiens* et les *payeurs* forment deux corps civils, dont les membres, simplement assimilés, nous l'avons dit, aux grades militaires, ne peuvent être transférés d'un corps à un autre. Ils suivent dans le leur un avancement régulier et sont sous les ordres, les uns d'un chirurgien général, les autres d'un payeur général.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Zurich. — Les rassemblements de corps de cadets sont de plus en plus en vogue. Le 5 octobre se réuniront à Wädensweil pour des manœuvres d'ensemble les corps de Horgen, Thalweil, Neumunster, Meilen, Stäfa et Wädensweil, l'élite de la jeunesse armée des bords du lac de Zurich.

Lucerne. — Une sorte d'école militaire spéciale réunit en ce moment à Lucerne 70 instituteurs. Voici le programme des études : école de soldat, maniement des armes, escrime à la baïonnette et tir, connaissance des armes, du service, de la justice et de l'organisation militaires, école de tirailleurs, hygiène et chant.

Argovie — Le 16 septembre a eu lieu dans le district de Brugg un rassemblement des divers corps de cadets de ce canton, auxquels s'était joint celui de Bienne. Ils étaient au nombre de 1500 avec 7 pièces de canon ; toute l'infanterie, sauf un détachement d'une quarantaine de cadets, était déjà armée du Vetterli, et dans l'artillerie une batterie de 8 centimètres était à chargement par la culasse.

La petite armée s'est partagée en deux corps qui ont bravement manœuvré l'un contre l'autre en présence de milliers de spectateurs. Le temps était très beau, et l'entrée dans la ville de Brugg « après le combat » a été vraiment remarquable. La *Schützenmatte* s'est vue bientôt changée en un camp des plus curieux et des plus gais avec marmites de campagne, cuisine et repas en plein air.

Vers 5 heures, les corps se sont de nouveau rassemblés, et après une allocution de M. Staub, chef du département de l'instruction publique, a eu lieu le défilé final, l'artillerie en tête, et l'infanterie précédée des corps de musiques d'Aarau et de Bienne.

Neuchâtel. — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de second sous-lieutenant les sous-officiers suivants : Perregaux, Alfred, à Neuchâtel ; Zellweger, Albert, à Neuchâtel ; Perrin, Edouard, à Cortaillod ; Belrichard, Henri, à la Chaux-de-Fonds ; Gueissaz, Edouard, à Fleurier ; Racine, Louis, à la Chaux-de-Fonds ; Monnier, Adrien, à Neuchâtel ; Leuba, Henri-Ulysse, à Cortaillod ; Monnier, Louis, à la Chaux-de-Fonds ; Debély, César, à Cernier ; Wavre, Paul, à Neuchâtel ; Evard, Alfred à Fontainemelon ; Chappuis, Victor, à Fontaines.

Le Conseil d'Etat a fait les promotions suivantes :

1° Au grade de capitaine d'infanterie, les lieutenants : Matile, Henri-Louis, au Locle ; Merian, Guillaume, à la Chaux-de-Fonds ; Bosset, Frédéric, à Neuchâtel.

2° Au grade de lieutenant, les premiers sous-lieutenants : Berthoud, Jean, à Neuchâtel ; Monnier, Frédéric Auguste, à Neuchâtel ; Bovet, Albert, à Fleurier ; Perrinjaquet, Auguste, à la Chaux-de-Fonds ; Lardet, Alfred, à Fleurier ; Vuarraz, Eugène,

à Neuchâtel ; Colin, Alphonse, à la Chaux-de-Fonds ; Rœck, Emile, à Couvet ; Perret, Oscar-Ulysse, à Neuchâtel ; Calame, Numa, à la Chaux-de-Fonds.

3o Au grade de 1er sous-lieutenant, les deuxièmes sous-lieutenants : Meylan, Alfred, aux Ponts ; Clerc, Charles-Louis, à Môtiers ; David, Jaques-Constant, à Neuchâtel ; Leschot, Oscar, à la Chaux-de-Fonds ; Gœring, François-Louis, à la Chaux-de-Fonds ; Struver, Charles-Auguste, à la Chaux-de-Fonds ; Cartier, Jules-Etienne, aux Brenets ; Pantillon, Benjamin, à la Chaux-de-Fonds ; Ællen, Daniel, aux Ponts ; Châtenay, Samuel, à Neuchâtel.

Genève — Le Conseil d'Etat, sur la proposition du Département militaire, a promu au grade de premier sous-lieutenant, dans le corps des instructeurs cantonaux, MM. les seconds sous-lieutenants Rey, Louis-Marc ; Willemin, Gustave ; Burdet, Isaac ; Pêtaz, Jean.

Dans le contingent fédéral, au grade de 1er sous-lieutenant de guides, M. A.-L. de Budé, aspirant de seconde classe.

IL VIENT DE PARAITRE

chez

TANERA, éditeur à Paris ; GEORG, éditeur à Genève et Bâle ; PACHE, imprimeur à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse et de l'étranger :

RELATION HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE LA

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

EN 1870-1871

PAR

FERDINAND LECOMTE,

colonel fédéral suisse.

TOME TROISIÈME

Un volume grand in-8o, avec 4 cartes. — Prix 10 francs.

Ce volume comprend les siéges de Strasbourg et de Metz, celui de Paris et les opérations sur la Loire jusqu'à la fin de l'année 1870, avec une carte du siége de Strasbourg, une du blocus de Paris, une de la région entre Paris et la Loire, une de la bataille de Coulmiers et d'Orléans. Ce tome sera suivi d'un quatrième et dernier qui paraîtra dans quelques mois.

AVIS.

J'ai l'honneur d'informer Messieurs les officiers suisses que j'ai déposé chez M. Durussel, armurier de l'Etat, à Lausanne, à la Barre, des échantillons de revolvers à six coups pour cartouches d'ordonnance. Ils pourront, après examen, en commander par souscription, et leurs ordres seront exécutés ponctuellement.

Liége, juin 1874. Auguste FRANCOTTE.

Un modèle nikélisé, exempt de rouille moyennant un chiffon doux ou une peau de daim passés dessus ; prix : 60 fr.

Un modèle fer trempé : 53 fr., prix du modèle fédéral.

Ces armes ont une pénétration telle qu'à 500 pieds la balle, après avoir traversé un pouce de bois de sapin, s'aplatit sur la molasse de près de 7 lignes.

Le travail est de première qualité.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral ; VAN MUYDEN, capitaine fédéral d'artillerie ; CURCHOD, capitaine d'artillerie. — Pour les abonnements à l'étranger, s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.